



RAPPORT ANNUEL

2017

LE COMITÉ

Laurence ODY BERKOVITS, présidente, avocate

Grégoire CARASSO, conseiller municipal en Ville de Genève

Pierre CONNE, Dr méd, MSc, député au Grand Conseil genevois
(législature 2013-18)

Lorena HENRY, avocate

Valérie LAEMMEL-JUILLARD, avocate, candidate PLR au
Grand Conseil genevois

Camille MAULINI, avocate

Claire SMITH, entrepreneuse et investisseuse

Dominique VON BURG, journaliste

Représentantes pour l'équipe

Béatrice CORTELLINI

Anne LANFRANCHI

ADMINISTRATION

Béatrice CORTELLINI, directrice, psychologue spécialiste en
psychothérapie FSP, certifiée en aide aux victimes et en psychologie
d'urgence FSP, diplômée en psychothérapie cognitive et comporte-
mentale ASPCo, certificat en guidance interactive UNIGE

Andrea EHRETSMANN, chargée de communication et de recherche
de fonds

Frédérique KING-INGIGNOLI, secrétaire

Elise JACQUESON MARONI, responsable de la communication et de
la recherche de fonds

Nicole RIEDLIN, secrétaire

Sofia ESTEVES, intendante

L'ÉQUIPE

Manuela ARMUZZI-SCHMID, psychologue spécialiste en psychothé-
rapie FSP, diplômée en psychothérapie cognitive et comporte-
mentale ASPCo, formée en EMDR

Vanessa AURILIA, stagiaire psychologue

Jessica CHAN SUM FAT, psychologue spécialiste en psychothérapie
FSP, thérapeute ASTHEFIS, diplômée en psychologie sociale et en cli-
niques psychothérapeutiques, certifiée en orientation systémique et
formations en approches humanistes et cognitivo-comportementales

Thais DE REZENDE OSINI, stagiaire intervenante psychosociale

Sylvie DOGGWILER, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP,
formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant
et de l'adolescent (HUG-OMP)

Anne LANFRANCHI, éducatrice sociale et praticienne formatrice
HES, certificat en interventions systémiques CEF/DUPA

Corinne LEQUINT AKERIB, éducatrice sociale et praticienne
formatrice HES, certificat en interventions systémiques CEF/DUPA,
formée en aide aux victimes de traumatisme CEFOC

Morgan MARLAND, psychologue

Julia MIEVILLE, psychologue

Elisabeth MOCANU, psychologue

Karen MONNARD, psychologue dipl. FSP, diplômée en psychothéra-
pie cognitive et comportementale ASPCo

Vania REGARD, stagiaire psychologue

Maria REYES BERNAL, stagiaire psychologue

Laetitia SEITENFUS, psychologue dipl. FSP, MAS en évaluation et
intervention psychologiques

Marta SUAREZ, conseillère conjugale FRTCC, thérapeute de famille
ASTHEFIS, Supervisor ASTHEFIS

Marie-Caroline TABIN DESCOMBES, éducatrice sociale HES, DAS
en intervention systémique dans l'action sociale et psychosociale

Béatrice VILLACASTIN, psychologue spécialiste en psychothérapie
FSP, certifiée en aide aux victimes FSP, diplômée en psychothérapie
cognitive et comportementale ASPCo

Stéphanie VIANA, stagiaire psychologue

Céline VON BURG FLEURY, psychologue dipl. FSP, éducatrice spé-
cialisée HES, diplômée en approche humaniste – Psychodramatiste
PDH, formée en EMDR

SOMMAIRE

Le mot de la présidente	2
SOUTENIR	4
Glossaire	10
Dossier : La violence psychologique	16
SENSIBILISER	28
Bilan et comptes	34
Nous contacter	38
Remerciements	39



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

2017 : SF/AVEC + 40 ANS !

L'année 2017 restera marquée par deux événements majeurs pour l'histoire de AVEC : le changement de nom et de logo et les 40 ans de l'association.

Nouveau nom, nouveau logo

Rappelons le contexte¹ : au terme d'une réflexion stratégique, l'équipe et le Comité ont décidé de changer le nom de l'association, considérant que « Solidarité Femmes » n'était guère parlant pour le public d'aujourd'hui en dehors des milieux spécialisés. Nous avons choisi comme nouveau nom « AVEC - Aide aux Victimes de Violence En Couple » car il nous a paru facilement compréhensible, correspondant à l'évolution sociétale de la vie de couple et ouvrant la porte à toutes les victimes. Un nouveau logo a donc vu le jour, passant du « grand S » au « V couché ».

Matériellement, notre site, notre papier à lettre, nos adresses email... et même la plaque de la porte ont été mis à jour. Psychologiquement, nous avons franchi le pas de nous sentir « confortables » dans ce nouvel habit. Au début, nous avons rencontré des oppositions et des rejets : nous avons écouté ces critiques et avons essayé de convaincre nos interlocutrices-teurs de la justesse de cette évolution.

Les 40 ans de l'association

Le 12.10.17, le 14^e Forum des Violences Domestiques - axé sur les 30 ans du Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) et les 40 ans d'AVEC - a été organisé sur le thème « 40 ans de prise en charge des victimes de violence conjugale » : un succès ! Que le BEPV en soit ici remercié.

Le 25.11.17, une manifestation s'est déroulée dans la chaleureuse salle du Faubourg, mise gracieusement à disposition par la Ville de Genève, et qui couvrait 3 volets :

- **L'exposition et le concours des affiches et vidéos réalisés par les étudiants du Centre de Formation professionnelle Arts (CFP Arts) :** une très belle réussite ! Des prix du jury et du public ont été remis aux lauréats. Un grand merci aux enseignants et élèves pour leur contribution.

¹ Plus de détails dans l'Exposé des motifs communiqué lors de l'AG 2017.

• **La monographie « Genève, le 10 janvier 1977... 40 ans de soutien aux femmes victimes de violence conjugale »** : vernie à cette occasion². Nous tirons

notre chapeau aux auteurs, Charo Alonso et Dominique von Burg, qui ont réalisé un immense travail d'une qualité remarquable. Nous avons ainsi découvert que l'association avait déjà changé de nom par le passé : Terre des Femmes en 1977, puis Solidarité Femmes en détresse dès 1978, puis Solidarité Femmes dès 1986 et enfin AVVEC en 2017. Nous avons pris conscience du travail formidable des pionnières pour lancer et faire vivre ce mouvement à une époque où la violence conjugale était considérée comme une affaire « privée » ne regardant ni la justice, ni la police, ni les services sociaux, ni la société en général. Nous avons appris que l'association avait subi plusieurs crises mais s'était toujours relevée : que cela continue !

• **La fête** pour les femmes suivies par AVVEC et leurs enfants, les autorités, le réseau, les membres, les ambassadrices, les pionnières, les sympathisants, nos proches et amis. Un grand succès de participation ! Quel travail d'organiser cette fête : un immense merci du fond du cœur à tous les bénévoles qui ont aidé. Quelle récompense quand nous avons entendu les bravos et les remerciements et quelle émotion quand une pionnière nous a dit « Je suis très fière de ce que vous avez fait de notre bébé ! ».

Merci !

Pour conclure 2017, je dirais que rien n'aurait été possible sans le soutien et la générosité de nos donateurs ainsi que de nos Ambassadrices que je tiens à remercier ici chaleureusement. Mes remerciements vont également aux membres de l'équipe pour le remarquable travail accompli ainsi qu'aux membres du Comité qui œuvrent bénévolement et dans la discrétion en faveur de cette belle cause.

ET DEMAIN ?

Lors de la rencontre annuelle Equipe/Comité nous avons procédé à un bilan des 40 ans de l'association, les satisfactions, les points à améliorer et les défis. Parmi ceux-ci, celui des finances de l'association.

Financement d'AVVEC

L'Etat de Genève finance les activités du contrat de prestations. Cependant, les activités proposées sont bien plus importantes que celles définies uniquement par ce contrat. La part de fonds propres pour pouvoir les assurer s'élève pour 2017 à 39%. Vu les perspectives plates, voire à la baisse, du financement public, et vu la stabilité de nos charges, difficilement compressibles car les besoins d'aide des victimes de violence conjugale sont là, le renouvellement du financement privé constitue un challenge à relever. Nous nous y attelons avec courage !

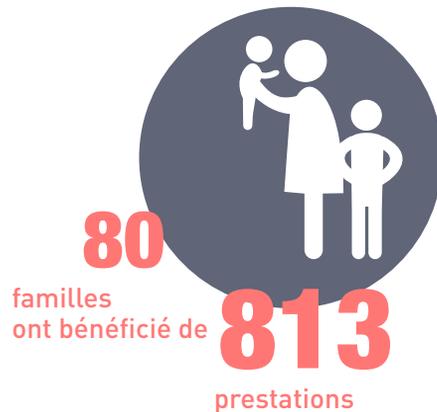
Laurence ODY BERKOVITS

² S'adresser à info@avec.ch pour obtenir un exemplaire.

NOS BÉNÉFICIAIRES EN 2017



entretiens ont été effectués
au centre de consultation





4'873

appels reçus à notre
permanence téléphonique



183

personnes sont venues
à la permanence
sans rendez-vous



106

13 femmes
13 enfants
ont séjourné en
moyenne pendant
jours dans notre foyer



595

prestations collectives dans nos locaux
et à l'extérieur

SOUTENIR

SOUTENIR

En 2017, l'association a lancé un nouveau programme «Ouvrons la porte» avec quatre grands volets (lire encadré ci-contre).

Accueillir toujours plus de personnes victimes de violence conjugale qui en ont besoin reste notre priorité, le cœur de notre mission.

Pôle accueil*¹

Le financement du projet «Ouvrons la porte» nous permet de maintenir les prestations actuelles du Pôle Accueil*. En effet, l'offre s'était élargie depuis la mise en place du projet «Soutenons 1000 Femmes de + d'ici fin 2015» en janvier 2013.

Nous pouvons donc proposer aux personnes victimes trois façons de contacter notre association. Tout d'abord, notre permanence téléphonique* qui a reçu cette année 4'873 appels. Ces appels proviennent en très grande majorité de femmes. 17 ont été passés par des hommes.

Les personnes qui ont besoin de nous rencontrer dans la semaine pour nous soumettre une question précise utilisent volontiers notre permanence sans rendez-vous*. 183 personnes ont été reçues cette année.

PROJET « OUVRONS LA PORTE 2017-2020 »

Ce projet, d'une durée de 4 ans, vise à soutenir toutes les personnes victimes de violence en couple. Quatre projets en font partie. Le premier a pour objectif de venir en aide aux femmes toujours plus en amont de la crise avec une attention particulière portée sur les violences psychologiques. Le deuxième concerne l'ouverture de notre structure à de nouveaux publics tels que les jeunes² et les hommes.

Les troisième et quatrième projets concernent les mères et leurs enfants. L'un permet aux mères de bénéficier d'entretiens spécialisés qui traitent notamment les impacts de la violence en couple sur leur relation avec leur(s) enfant(s). L'autre est une recherche-action offrant à toutes celles qui y participent la possibilité de réfléchir aux différentes formes de soutiens actuels et, éventuellement, ceux à mettre en place.

¹Les astérisques renvoient au Glossaire p.10-13.

²2017 a été une année de préparation de la campagne de sensibilisation auprès des jeunes. Voir encadré page 30.



Enfin, nous proposons une séance d'information* collective hebdomadaire destinée aux victimes ainsi qu'à toute personne intéressée par la problématique. 48 personnes ont assisté à ces séances. Par ailleurs, chaque mois, nous intervenons au foyer Le Pertuis. Cette même séance d'information est proposée aux femmes et aux hommes hébergés dans ce lieu d'accueil d'urgence. En 2017, 21 femmes et 4 hommes ont pu en bénéficier.

Consultation individuelle*

Les entretiens psychosociaux et thérapeutiques sont au centre du dispositif d'aide directe. Les objectifs poursuivis sont notamment d'évaluer la dangerosité des situations, d'élaborer des stratégies de protection et de mobiliser les ressources afin d'accéder à de possibles reconstructions suite aux traumatismes. En 2017, 4'260 consultations ont été effectuées, 817 femmes et 10 hommes ont été reçus au centre de consultation ambulatoire.

Consultation mère-enfant(s)*

80% de nos usagères sont mères. Cette année, 80 familles ont pu recevoir un soutien psychologique et notamment les mères par rapport à leur relation avec leur(s) enfant(s). Dans ces entretiens, il s'agit bien souvent de redéfinir les responsabilités inter-générationnelles, de resituer les événements dans le temps afin de leur donner un sens, de consolider les facteurs de protection de l'enfant. 813 prestations ont été délivrées en 2017.



NOS SORTIES LOISIRS

par Vanessa Aurilia,
stagiaire psychologue

NOMBRE DE SORTIES : 5

QUAND : 4 en été, 1 juste avant Noël

NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS :

61 femmes et 80 enfants

LIEUX : le château de Prangins, l'Aqua-Splash de Renens, le Zoo de la Garenne, locaux d'AVVEC, le centre commercial de la Praille (restaurant + cinéma)

ACTIVITÉS : visite, chasse aux trésors, bricolage, cuisine, repas, pizza-cinéma «Coco»

POINTS FORTS DE CES ACTIVITÉS :

« Une parenthèse précieuse dans la routine quotidienne des mamans », « une vraie aventure pour les enfants », « le partage de moments informels entre bénéficiaires et professionnels d'AVVEC »

UNE ANECDOTE : « Lors d'une sortie, un enfant était tellement heureux de participer qu'il m'a serré fort dans ses bras. J'ai été très touchée par sa joie. »



Activités groupales

Notre association propose deux types d'activité collective. D'une part, nous organisons des groupes de parole pour les femmes victimes dans nos locaux mais aussi extra-muros (au Foyer Arabelle). Ces séances s'articulent autour de la compréhension de la situation de violence et des pistes d'amélioration. D'autre part, nos groupes informels* permettent aux bénéficiaires de partager des journées de loisirs (voir l'encadré ci-contre). En tout, quelques 170 personnes y ont participé en 2017.

Hébergement

13 femmes et 13 enfants ont résidé dans notre foyer* cette année. Il ne s'agit pas d'une structure d'urgence, mais d'un espace de vie qui permet aux femmes de reprendre pied et d'acquérir plus d'autonomie. Durant un séjour de 106 jours en moyenne, chaque résidente a bénéficié d'un logement et d'un suivi personnalisé (groupe de gestion, consultation, entretien mère-enfant(s)*, aide dans la recherche d'un logement pérenne). Voir l'encadré p.9

PLUS QU'UN TOIT

Rose, 33 ans, maman d'un enfant, témoigne sur son séjour dans notre foyer.

COMBIEN DE TEMPS AVEZ-VOUS ÉTÉ HÉBERGÉE ?

Six mois. Après avoir assisté à une séance d'information d'AVVEC au foyer d'urgence Le Pertuis, j'ai contacté l'association et cela a pu se faire.

Dans un premier temps, l'arrivée au foyer a été difficile. Tout d'abord, parce qu'il faut cohabiter étroitement avec d'autres femmes inconnues, aux personnalités et parcours divers. Le partage des espaces communs (cuisine, sanitaires, buanderie) n'était pas toujours évident non plus. J'ai aussi dû redevenir plus autonome en ce qui concerne la préparation des repas par exemple.

QUE VOUS A APPORTÉ VOTRE PASSAGE DANS NOTRE FOYER ?

Une plus grande confiance en moi. Au début, quand par exemple une « colocataire » ne respectait pas le tournus des tâches ménagères, j'avais de la peine à le lui dire. En discutant avec une accompagnante, j'ai pu affronter le risque de conflit et m'affirmer.

QUEL EST LE PRINCIPAL POINT POSITIF DE CET HÉBERGEMENT ?

L'espace et l'équipement de la cuisine. La salle de jeux était vraiment idéale pour mon enfant. Aujourd'hui, je suis partie. Je suis en colocation avec quatre femmes et même si notre chambre à coucher est plus grande que celle du foyer, je m'y sens moins « comme à la maison ».

Un autre point fort est le système de soutien mis en place avec le groupe de gestion chaque semaine. Je m'y suis sentie entendue. Parfois, ce n'était pas facile d'y aller, surtout après une journée de travail. Mais c'est comme l'école, on réalise après coup que ce que l'on a appris nous sert toujours.

ET SI QUELQUE CHOSE POUVAIT ÊTRE AMÉLIORÉ ?

Plus d'activités en commun, comme l'apéro qui devrait avoir lieu plus souvent.

GLOSSAIRE

CONSULTATION INDIVIDUELLE

Chaque personne qui a recours à notre structure bénéficie d'un premier entretien d'orientation afin d'évaluer sa situation et ses besoins. Par la suite, nous lui proposons un suivi de type psychosocial ou thérapeutique.

AVEC travaille selon des approches en victimologie, systémiques, cognitivo-comportementales et humanistes.

CYCLE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

La violence intervient par crises entrecoupées de périodes plus ou moins calmes. On parle du cycle de la violence.

1. **L'escalade.** L'auteur-e instaure un climat de tension (plaintes, accusations, gestes brusques).
2. **L'explosion.** L'auteur-e agresse psychologiquement ou physiquement la victime.
3. **La justification :** L'auteur-e explique ses actes violents par des facteurs extérieurs (problèmes au travail, le mauvais comportement de sa-son partenaire...).

4. **La lune de miel :** L'auteur-e cesse ses actes violents, cherche à se faire pardonner et promet de changer.

Tôt ou tard le cycle reprend. Et au fil du temps, les phases sont souvent de plus en plus rapprochées et les agressions de plus en plus graves. La période de calme peut aller jusqu'à disparaître.

ENTRETIEN MÈRE-ENFANT(S)

Notre association a depuis toujours été attentive à l'impact de la violence conjugale sur les enfants. En effet, 80% des femmes victimes qui consultent sont mères. Nous

proposons donc aux femmes et à leur(s) enfant(s) un espace où ces derniers peuvent exprimer leurs préoccupations et leur anxiété par rapport à la situation de violence.

FOYER

AVEC propose un hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfants. Ce lieu confidentiel et sécurisé comporte 5 chambres privatives avec accès aux installations collectives (cuisine, salon, salle de jeux, sanitaires). La durée maximum de séjour est de 6 mois. Diverses pres-

tations hebdomadaires sont incluses comme un entretien psychosocial, un groupe de gestion de la vie commune ou encore un entretien familial. (voir encadré p.9)

GROUPE DE PAROLE

AVEC propose à ses bénéficiaires, hébergées ou non, différents groupes de parole. Ces groupes qui réunissent six participantes en moyenne sont encadrés par deux professionnelles. Les femmes peuvent échanger dans la confidentialité et le respect autour de thème comme l'affirmation de soi, les ressources de protec-

tion ou encore les capacités de reconstruction.

GROUPES INFORMELS

Ces groupes permettent aux bénéficiaires de se retrouver lors de fêtes organisées par l'association ou pour des moments de loisirs. Ils s'adressent aux personnes encore suivies au centre de Montchoisy ainsi qu'aux pensionnaires du foyer et même aux anciennes consultantes (Fête de Noël avec l'équipe et le comité par exemple). Nous proposons également des journées mère-enfant(s) en été. (voir encadré p. 8)

GLOSSAIRE

PERMANENCE SANS RENDEZ-VOUS

Chaque semaine, le mardi entre 16h et 18h, nous proposons une plage d'accueil aux personnes qui souhaitent établir un premier contact ou poser une question précise. Ces visiteurs sont ensuite orientés selon leurs besoins vers notre consultation ou un autre service adapté.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

Elle est le pilier central de notre pôle accueil et compte 18 heures hebdomadaires en 2017. Ce moyen de contact est très majoritairement uti-

lisé par les personnes victimes de violence conjugale, mais aussi par leurs familles et leurs proches.

PÔLE ACCUEIL

Notre pôle accueil est diversifié afin de faciliter l'accès au soutien. Il consiste en une permanence téléphonique*, une permanence sans rendez-vous* et une séance d'information*.

SÉANCE D'INFORMATION

Nous proposons chaque jeudi une séance d'une heure destinée à un public varié: personnes directement

concernées, proches, professionnels et auteur-e-s. Cette présentation, élaborée en collaboration avec le Centre LAVI Genève*, transmet des informations concernant la violence conjugale, les lois et l'accès au réseau.

VIOLENCE CONJUGALE

«Tout autant que des actes d'agression physique, comme des coups de poing ou de pied, la violence infligée par le-la partenaire comprend les rapports sexuels imposés, des formes de harcèlement psychologique comme intimidation ainsi que des comportements de contrainte comme

isoler la personne de sa famille ou lui restreindre l'accès à l'information» (définition de l'OMS, 2002).

Au niveau genevois, la violence conjugale est définie dans la loi cantonale sur les violences domestiques dans un article consacré aux différents types de ces violences: par «violences domestiques», la loi F 130, article 2, désigne «une situation dans laquelle une personne exerce des violences physiques, psychiques, sexuelles ou économiques sur une autre personne avec laquelle elle est liée par un rapport familial, conjugal, de partenariat ou d'union libre, existant ou rompu».

VIOLENCE ÉCONOMIQUE

La violence économique c'est interdire ou obliger la-le partenaire à travailler, s'approprier son salaire ou son argent, la-le priver du pouvoir de décision concernant les ressources financières communes.

VIOLENCE PHYSIQUE

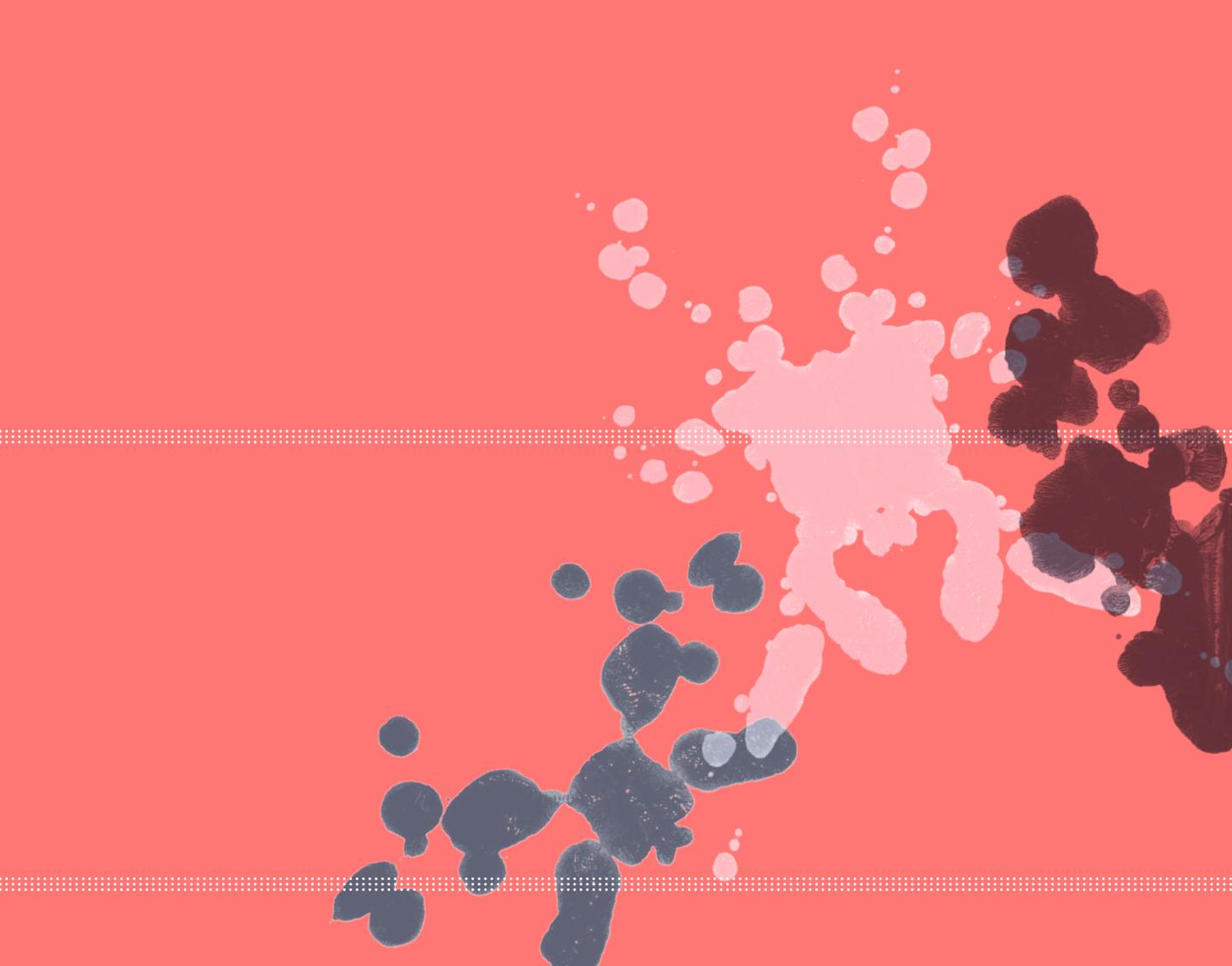
La violence physique c'est pousser brutalement, gifler, donner des coups de poings et de pied, mordre et brûler.

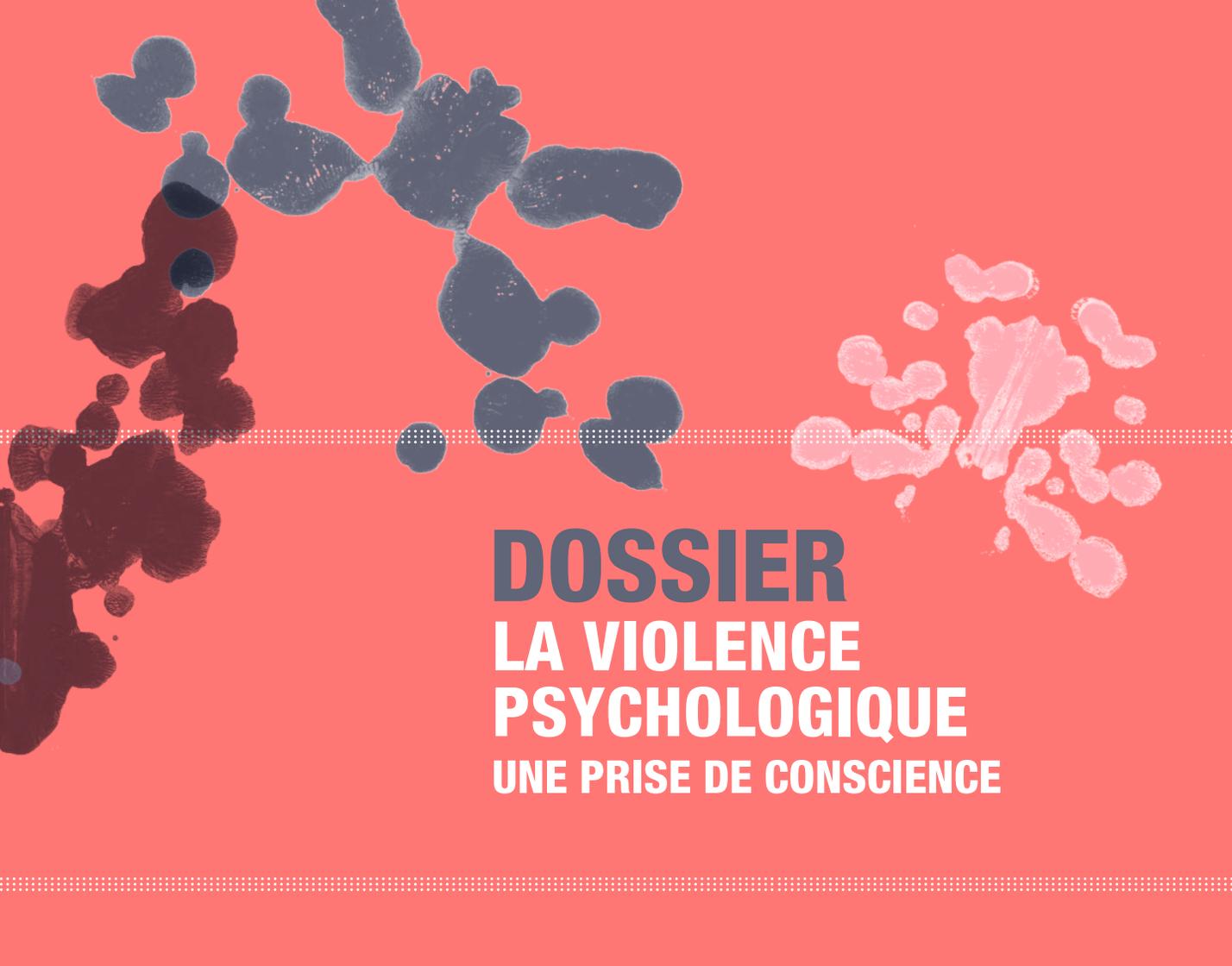
VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

La violence psychologique c'est insulter, humilier, menacer, détruire les affaires de la-le du partenaire, la-le priver du droit d'aller et venir librement et/ou de rencontrer les personnes de son choix, harceler.

VIOLENCE SEXUELLE

La violence sexuelle c'est contraindre la-le partenaire à subir, à accomplir ou à être confrontée-é à des actes ou à des contacts sexuels sans son libre consentement.





DOSSIER
LA VIOLENCE
PSYCHOLOGIQUE
UNE PRISE DE CONSCIENCE

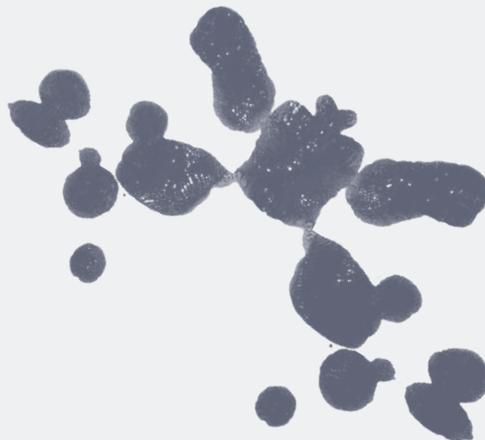
Le concept de « femmes battues », par lequel la violence conjugale est entrée dans les consciences, ne recouvre qu'une partie de ce fait de société. En effet, on porte de plus en plus d'attention à la violence psychologique. Ainsi le congrès annuel 2017 du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a-t-il été consacré au stalking. Et pour leur part les Hôpitaux universitaires de Genève mènent actuellement une étude exhaustive sur la violence psychologique (voir les encadrés pp. 19-21).

Il y a longtemps qu'AVEC (précédemment *Solidarité Femmes*) a été amenée à se préoccuper de la violence psychologique dans sa pratique. Car le plus souvent, comme le confirme la recherche, cette forme de violence constitue la première étape d'une escalade qui mène progressivement aux coups, à la violence sexuelle, et pire encore, dans les cas extrêmes, à la mort. C'est d'ailleurs l'occasion de rappeler qu'en Suisse deux décès chaque mois en moyenne sont la conséquence de la violence en couple.

Béatrice CORTELLINI
Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP

Béatrice VILLACASTIN
Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP

Dominique VON BURG
Journaliste, membre du Comité de AVEC



Quelques chiffres encore pour illustrer l'importance de cette violence : parmi les 744 femmes venues consulter au Centre de Montchoisy en 2017, 97 % reconnaissent avoir subi de la violence psychologique et 17 % d'entre elles ont mentionné au cours du premier entretien qu'elles vivaient uniquement ce type de violence.

Ce dernier constat est remarquable parce que le plus fréquemment, ce ne sont que les actes de violence physique qui incitent à chercher de l'aide. Et le fait qu'aujourd'hui un nombre non négligeable de personnes identifient ce qu'elles vivent comme de la violence en couple sans avoir atteint le palier de la violence physique témoigne d'une prise de conscience encourageante. Nous pensons en effet qu'il est primordial de pouvoir intervenir dès les premiers signes de violence, avant même qu'elle ne se traduise par des coups. Une intervention précoce offre la plus grande possibilité de choix d'actions, et donc de meilleures chances d'enrayer une aggravation.

D'ailleurs les campagnes d'AVEC (ou à l'époque encore de *Solidarité Femmes*) se sont efforcées de sensibiliser les victimes et leur entourage à la violence psychologique. Par exemple, ce témoignage cité dans nos flyers : « J'avais honte, ce n'était pas possible que cela m'arrive à moi. Une amie m'a confirmé que je vivais bien de la violence conjugale. » « Il la critique tout le temps devant ses amis. »

Enfin, nous avons mis l'accent sur la détection de cette forme de violence dans les modules de formation que nous avons dispensés à Genève, ces dernières années, à 105 intervenant-e-s en pharmacie, 128 professionnel-le-s des ressources humaines, 760 policiers, 1002 professionnel-le-s de la petite enfance, ainsi qu'à 220 professionnel-le-s de *Solidarité Femmes France*.



ISOLER, HUMILIER, MENACER...

Pour l'Organisation Mondiale de la Santé, qui la décrit en 2002, la violence conjugale «comprend différentes formes (économiques, verbales, psychologiques, physiques et sexuelles) qui peuvent se présenter simultanément. La violence psychologique inclut les comportements de contrainte comme isoler une personne de sa famille et de ses amis ou lui restreindre l'accès à une information et à une assistance».

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes ajoute que la violence psychologique «englobe aussi bien les menaces graves, la contrainte, la privation de liberté, le harcèlement (...) que des formes de violence qui, prises isolément, ne constituent pas une menace immédiate, mais dont l'accumulation constitue un acte de violence. C'est le cas de la violence discriminatoire, comme afficher du mépris, injurier, humilier, ridiculiser, faire passer

la victime pour idiot ou folle, utiliser les enfants comme moyen de pression, culpabiliser, intimider ou insulter. L'exercice continu de tels actes de violence a un impact parfois grave sur l'estime de soi et sur la santé des personnes concernées»

Pour notre part nous proposons des critères complémentaires destinés à identifier la violence psychologique en la différenciant d'une dispute en couple. La dispute consiste à régler une divergence ou à viser des changements réciproques de comportement. Alors que la violence se caractérise par une relation asymétrique et peut présenter les traits suivants :

- Intention de détruire et de dominer ;
- Atteinte à l'estime de soi de la personne victime ;
- Sentiment de peur chez la personne victime ;
- Recherche de contrôle sur la personne victime ;
- Isolement de la personne victime.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES FEMMES SUBISSANT DES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES CHRONIQUES DANS LEUR RELATION DE COUPLE,

une recherche de l'UIMPV

Humiliations, comportements de contrôle, insultes. Longtemps banalisées, les violences psychologiques au sein du couple sont aujourd'hui reconnues comme des expériences particulièrement délétères pour les victimes, et au demeurant extrêmement répandues. En 2016, 88 pour cent des femmes prises en charge par l'Unité Interdisciplinaire de Médecine et Prévention de la Violence (UIMPV) indiquaient avoir subi des violences de ce type.

La littérature scientifique, comme les professionnels de terrain peinent cependant à circonscrire avec précision les comportements psychologiquement abusifs. D'abord parce que ceux-ci revêtent de multiples formes, mais aussi parce qu'ils doivent être appréhendés dans leur chronicité. Ces ef-



par Mélinée Schindler
Collaboratrice scientifique UIMPV-HUG

forts doivent être poursuivis. Si nombre d'études soulignent les impacts négatifs associés aux violences conjugales, et aux violences psychologiques spécifiquement (p. ex., symptômes dépressifs, conduites d'addiction), les facteurs protecteurs demeurent toutefois très insuffisamment étudiés (p. ex., coping, soutien social).

La recherche de l'UIMPV se donne pour objectifs, d'une part, de mieux comprendre le vécu quotidien des femmes subissant des violences conjugales psychologiques, ainsi que leurs besoins spécifiques, et, d'autre part, de développer les connaissances des professionnels quant aux processus de déstigmatisation et aux stratégies d'intervention.

LE STALKING

L'année 2017 aura été prolifique concernant le stalking. Bien que ce phénomène puisse surgir entre voisins ou collègues de travail par exemple, il est fréquemment exercé dans le cadre d'une relation de couple ou à l'encontre d'un-e ex-partenaire. Le moment de la séparation est une période particulièrement à risque de violence. A l'instar de Monsieur Wolf Ortiz-Müller, travaillant à la consultation «Stop-Stalking» à Berlin, nous comprenons que le stalking est une «manière d'imposer, de restaurer une relation qui, sinon, n'existerait pas».

Dans un rapport publié en octobre 2017 suite à une intervention parlementaire, Lutter contre le Stalking, le Conseil fédéral écrit : «Ni la science ni le droit ne proposent une définition du stalking généralement admise. La notion de harcèlement obsessionnel (ou stalking) englobe des actes très variés qui comprennent des recherches de contact répétées et peu inquiétantes (appels téléphoniques, messages, rencontres)

mais agaçantes, des actes d'intimidation et portant atteinte à l'honneur (menaces, dégâts à la propriété, diffusion d'informations offensantes), l'usage de la contrainte et de la violence mettant la vie en danger et même l'homicide.»

Définition du BFEG

Pour sa part, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) définit comme suit le stalking ou harcèlement obsessionnel dans sa Feuille d'information de septembre 2017 et lors de son Congrès annuel de novembre à Berne : «Appartenant au jargon de la chasse, le mot anglais stalking signifie au sens propre s'approcher furtivement. Aujourd'hui, ce concept désigne le fait de persécuter, de harceler et de menacer une personne intentionnellement et de façon réitérée suscitant chez la victime la peur et qui met en péril ou porte atteinte à son intégrité physique ou psychique, directement ou indirectement, à court ou à long terme.»





«Le cyberstalking (ou cyberharcèlement) prend également de l'ampleur, note en outre le BFEG. Il utilise les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour arriver à ses fins (prise de contact par le biais des médias électroniques et des réseaux sociaux, diffusion de contenus non désirés relatifs à la victime, abus de l'identité numérique de la victime, etc.). »

Le BFEG se fait plus concret en listant un certain nombre de comportements :

- communiquer de façon continue et non désirée, à toute heure du jour et de la nuit via des lettres, des courriels, des appels téléphoniques ou des SMS ;
- déposer des messages p. ex. sur la porte du domicile, sur le lieu de travail ou sur le véhicule de la victime ou encore via des médias sociaux, comme p. ex. Facebook ;
- observer, traquer en permanence la victime ou se poster à proximité gênante de la victime
- investiguer sur la manière dont se déroule sa journée ;

- interroger des tierces personnes et prendre contact indirectement avec la victime ;
- voler et lire le courrier de la victime ou encore surveiller son courrier électronique et ses SMS ;
- commander des marchandises et des services au nom de la victime ;
- envoyer des cadeaux non souhaités, p. ex. des fleurs ;
- propager des propos diffamatoires, manipuler des intrigues, insulter et menacer explicitement par oral la victime ou ses proches de recourir à la violence ;
- publier des images ou des contributions non désirées sur les réseaux sociaux
- menacer d'enlever les enfants de la victime ou les enlever effectivement ;
- entrer de force dans le logement de la victime ;
- endommager, salir ou détruire la propriété de la victime ;
- blesser ou tuer un animal domestique de la victime ;
- agresser physiquement ou sexuellement la victime. »

QUELLES SONT LES INSTRUMENTS LÉGAUX POUR COMBATTRE LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE ?

La violence psychologique n'est pas reconnue en soit comme infraction pénale. Si la violence conjugale est poursuivie d'office lorsqu'il s'agit de violences physiques, la violence psychologique n'est, elle, punissable que dans les cas de menaces (art. 180 CP), injures (art. 177 CP) et/ou contrainte (art. 181 CP).

On entend par « menaces » au sens légal, par exemple, des menaces de mort, de lésions graves, d'enlèvement d'enfants et/ou des menaces relatives au statut de séjour. La contrainte constitue en une entrave dans la liberté d'action par le prononcé de menaces ou l'usage de violence. La violence psychologique s'exprime très souvent par une accumulation de vexations, d'humiliations, etc., qui ne sont ainsi pas prises en compte par la loi pénale.

Au niveau civil (art. 28b CC), la loi prévoit que la victime de menaces, de violence ou de harcèlement peut demander au juge de prononcer une interdiction pour l'auteur de l'approcher, d'approcher de son domicile et/ou de son lieu de travail, de fréquenter certains lieux, ainsi que de tout contact par téléphone, par écrit ou par voie électronique. La victime peut également demander au juge d'expulser l'auteur de l'atteinte d'un logement commun pour une période déterminée. Ces interdictions seront prononcées sous la menace d'une sanction pénale, en cas de non respect.

Malheureusement, au niveau civil également, de telles mesures ne sont pratiquement jamais prononcées en cas de violences psychologiques, mais le plus souvent en lien avec des violences physiques.

COMMENT TRAITER LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE ?

L'objectif principal consiste à augmenter le sentiment de sécurité. D'une part en évaluant le plus précisément possible la menace perçue, d'autre part en activant les ressources pour y faire face. Le modèle de Lazarus et Folkman (1984) se prête parfaitement à cette double tâche.

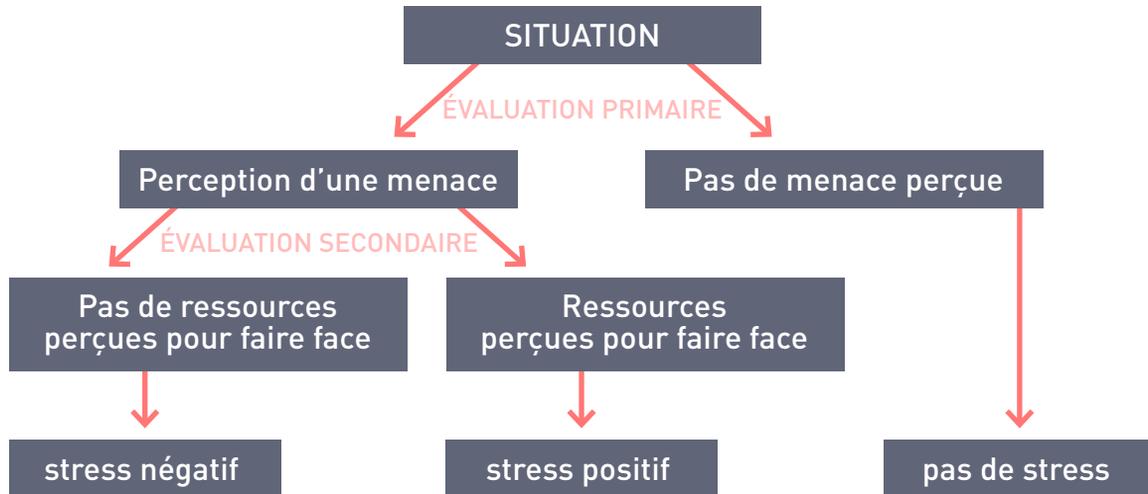
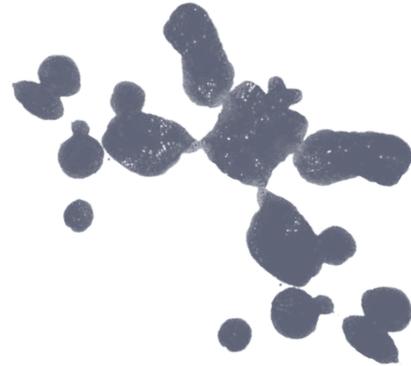


Figure 1 - d'après *The transactional model of stress*, Lazarus et Folkman, 1984

Cet outil, nous avons découvert qu'il s'appliquait parfaitement à la problématique de la violence psychologique. Particulièrement adapté au début des prises en charge, il peut s'avérer utile pendant toute la durée de la thérapie. Pour les personnes victimes qui arrivent découragées, avec le sentiment d'avoir épuisé toutes leurs ressources dans leurs tentatives de se protéger ou de sauver leur relation, ce modèle permet d'aborder le stress et le sentiment d'impuissance tels qu'ils se sont développés, de mieux les comprendre, de les analyser et si possible de les nuancer pour trouver une voie vers le changement. Concrètement, grâce à la démarche proposée par le modèle de Lazarus et Folkman, la victime sera en mesure de reconnaître les diverses sources du stress qui l'assaillent. Dans l'évaluation primaire elle est amenée à les classer en fonction de leur degré d'importance, d'urgence et de perception de menace. Les éléments qui ne sont pas perçus comme des menaces peuvent ainsi être identifiés et éliminés, puisqu'ils n'engendrent pas de stress.

Dans l'évaluation secondaire on ne s'occupe que des menaces perçues et des ressources disponibles pour y faire face. Ces ressources peuvent être aussi bien internes (compétences personnelles) qu'externes (soutien de l'entourage, de la communauté,

des services spécialisés et dispositifs sociaux et juridiques). Le stress dit « négatif », qui engendre de la souffrance, apparaît lorsqu'aucune ressource ne semble disponible pour faire face à une menace. Soit que la pression excède effectivement les capacités de la personne, soit que cette menace soit surestimée et/ou encore que les ressources perçues soient sous-estimées. L'intervention d'un professionnel favorise le processus de réévaluation pour chaque niveau.

Cette procédure est particulièrement efficace pour élaborer de nouvelles stratégies de protection et chercher d'autres ressources. De plus, rendre ce processus conscient et explicite, apporter des informations psychologiques, sociales et juridiques pertinentes, amène tout naturellement la personne à nuancer certains sentiments d'impuissance et de détresse. Elle permet également d'identifier ce qui pourrait, en termes de ressources personnelles ou extérieures, être mis en place pour mieux affronter une situation. Par ailleurs, tant que le danger persiste, on le réévalue constamment et on ajuste les objectifs et les plans de sécurité.

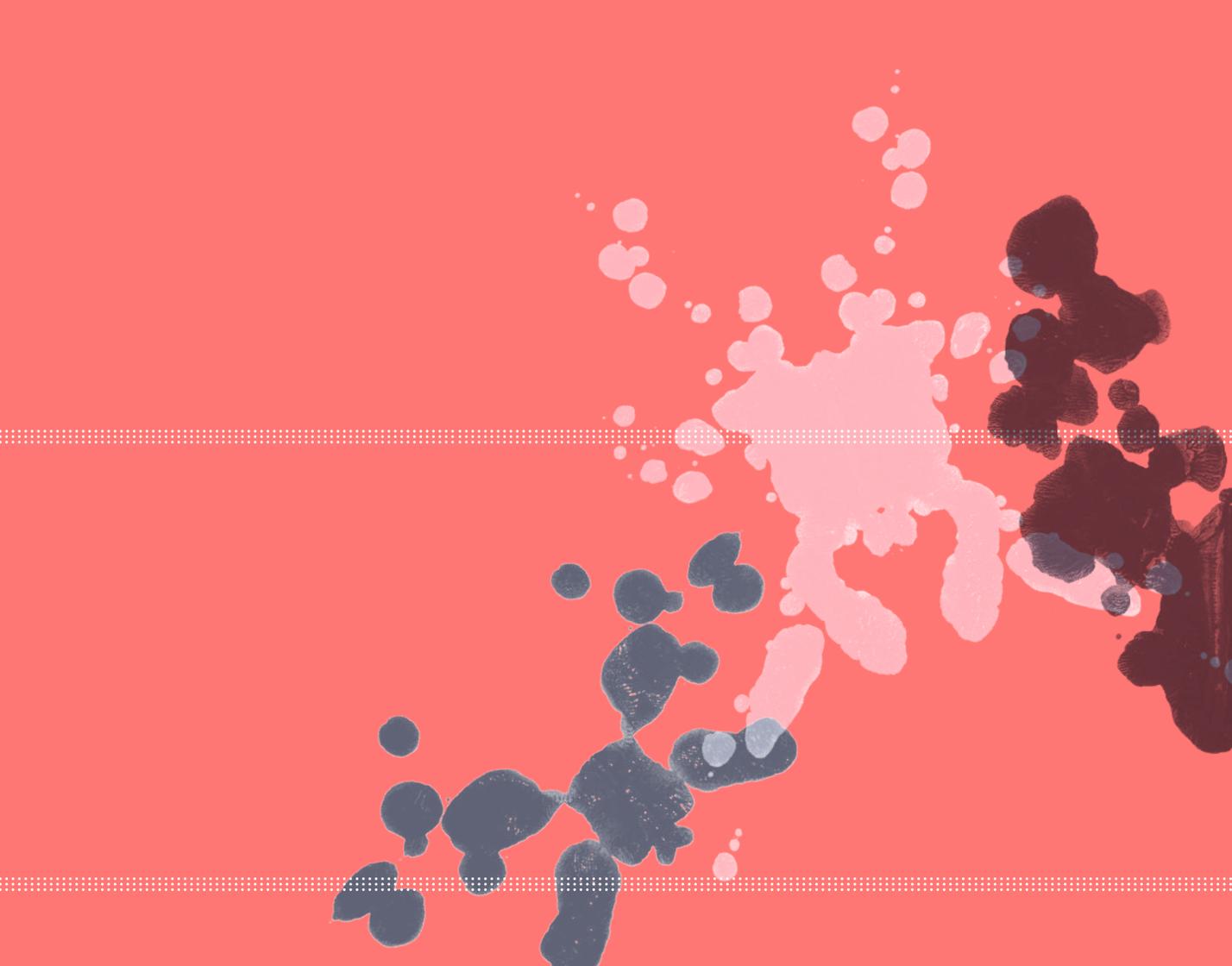
UN INSTRUMENT DE SUIVI

Il y a quelques années, nous avons donc adapté le modèle de Lazarus et Folkman au soutien que nous dispensons aux victimes de violence conjugale. Depuis 2017, nous avons fait un pas de plus. Nous avons établi un «Questionnaire d'évaluation du sentiment de sécurité» qui s'inspire des notions mises en évidence par ces deux auteurs et dont nous sommes en train de tester la pertinence. Cette investigation a pour principale ambition d'évaluer le chemin parcouru entre le premier entretien et un bilan intermédiaire ou la fin du suivi. En effet, pour appréhender au mieux l'impact de la violence psychologique, il s'avère très utile d'apprécier les progrès réalisés en matière de confiance en soi, de gestion du stress et de capacité à faire face aux menaces en mobilisant les ressources idoines.



BIBLIOGRAPHIE

- BASS. (2017). *Lutter contre le stalking. Vue d'ensemble des pratiques appliquées en Suisse et à l'étranger*. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Feri 14.4204 du 11 décembre 2014. Berne : BFEG.
- Bureau Fédéral de l'Égalité entre femmes et hommes. (2014). *Violence domestique : définition, formes et conséquence*. Feuille d'information 1. Berne : BFEG.
- Bureau Fédéral de l'Égalité entre femmes et hommes. (2017). *Stalking: harcèlement obsessionnel*. Feuille d'information 7. Berne : BFEG.
- Lazarus, R.S. & Folkman, S. (1984). *Stress, appraisal and coping*. New York : Springer.
- Organisation Mondiale de la Santé. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : OMS.
- Ortiz-Müller, W. (2017, novembre). *Typologie de stalking et attitude à adopter face aux auteur-e-s*. Communication présentée au congrès national du BFEG sur le Stalking. Possibilités d'intervention et bonnes pratiques. Berne, Suisse.
- Solidarité Femmes & Centre LAVI. (2015). *Violence conjugale. Le choix des possibles*. Genève.



MONOGRAPHIE

C'est en imaginant l'anniversaire de nos 40 ans que s'est profilée l'idée de retracer les différentes étapes de l'association, de sa création en 1977 à nos jours. L'envie ne suffisait pas et c'est sans aucun doute grâce à Charo Alonso, une archiviste professionnelle qui venait bénévolement depuis quelques mois mettre de l'ordre dans nos archives, que nous avons pu concrétiser ce souhait pour l'anniversaire de nos 40 ans en 2017. C'est également grâce aux témoignages d'une grande partie des pionnières qui ont accepté d'accorder du temps à ce projet. Et enfin, à la précieuse collaboration de Dominique von Burg, membre du comité et journaliste de formation. Ce projet a donné lieu à de jolis moments de partages mais également de réflexion sur les enjeux actuels et du futur.

Cette publication retrace donc la naissance et le développement de «Solidarité Femmes», désireuse au départ d'alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur le fléau de la violence conjugale. Un développement qui part ainsi de l'impulsion de féministes dans les années 1970 à l'établissement d'une association experte dans l'aide aux victimes de violence en couple, AVVEC.

Fondée en 1977 par des bénévoles, Solidarité Femmes s'est très vite professionnalisée tout en conservant son aspect militant. Accueillant à ses débuts les femmes victimes dans un petit appartement de la rue de la Servette, Solidarité Femmes a ensuite ouvert un foyer, puis un centre de consultation en 2002. Faisant le pari d'agir toujours plus en amont de la crise, AVVEC suit désormais chaque année plus de 800 femmes en ambulatoire à travers des entretiens psychosociaux et/ou thérapeutiques les aidant à reprendre les rênes de leur vie.

En publiant cette monographie, nous permettons au grand public, mais également aux professionnels, de prendre connaissance du chemin parcouru en faveur des femmes.

La monographie peut être commandée gratuitement par email à : info@avvec.ch.



LES PROFESSIONNELLS EN 2017



150

étudiants sensibilisés



38'790

flyers de prévention ont été envoyés

1'293

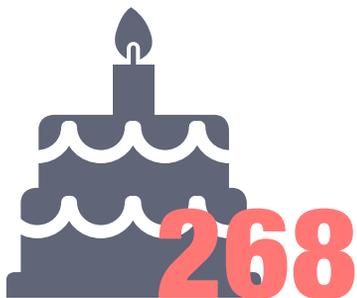
professionnels
(santé, social, réseau genevois)



64

assistants sociaux,
médecins-urgentistes, professionnels
du Service Social International,
bénévoles de la Main Tendue

LE GRAND PUBLIC



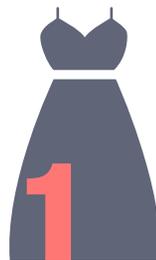
personnes ont assisté
à la fête des 40 ans



clips réalisés par des élèves du CFP Arts
pour sensibiliser les jeunes



télespectateurs ont vu le
documentaire « Paroles de Femmes »
de Richard Dindo



exposition élaborée
par des femmes
suivies chez AVVEC
en partenariat avec
La Marmite

SENSIBILISER

SENSIBILISER

Notre projet «Ouvrons la Porte» a pour objectif de sensibiliser toujours plus le grand public sur la thématique de la violence conjugale avec un accent mis sur les violences psychologiques ainsi que sur des «publics» spécifiques: les jeunes et les hommes.

En 2017-2018, les jeunes sont à l'honneur. Après un travail de préparation fait de rencontres et d'ateliers, une première action a vu le jour en fin d'année, présentée à l'occasion des 40 ans de l'association le 25 novembre dernier. (voir encadrés ci-contre + p.31)

Nous sommes également intervenues auprès de professionnels des domaines du social et de la santé (assistants sociaux, médecins urgentistes etc.) ainsi qu'auprès de nombreux étudiants dont ceux qui ont participé au concours d'affiches et de vidéoclips du Centre de Formation professionnelle Arts (CFP Arts).

SENSIBILISATION DES JEUNES PAR LEURS PAIRS

L'un des volets du projet «Ouvrons la porte» a pour ambition de sensibiliser les jeunes en couple (16-25 ans). Convaincus qu'une partie de ce travail est plus efficace s'il est pensé par les jeunes eux-mêmes, nous avons confié un mandat aux élèves en graphisme (2^{ème} année) et Interactive media designers (3^{ème} année) du CFP Arts: réaliser des affiches et des vidéoclips sur la thématique pour la fête des 40 ans de l'association. Plus d'une cinquantaine de travaux ont pu être exposés et une dizaine de clips visionnés. Les cinq clips lauréats ont été diffusés dans trois salles de cinéma multiplex du canton de Genève entre mi-décembre et mi-janvier. Quant aux affiches, une sélection constituera l'exposition itinérante proposée à tous les établissements du post-obligatoire avec le soutien du DIP et la collaboration de la Fédération des associations des parents du post-obligatoire du Canton de Genève (FAPPO) en 2018.

40 ANS AU SERVICE DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Solidarité Femmes, désormais AVVEC, a fêté ses 40 ans

• **EN PARTICIPANT EN TANT QU'ASSOCIATION HÔTE D'HONNEUR AU FORUM SUR LES VIOLENCES DOMESTIQUES** organisé le 12 octobre à Genève avec le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) et animé par Mme Christelle Mandallaz. Monsieur François Longchamp, Président du Conseil d'Etat et Mesdames Béatrice Cortellini, directrice d'AVVEC, Colette Fry, directrice du BPEV, Sylvie Durrer, Directrice du BFEG et Pauline Delage, Docteure en sociologie ont eu l'occasion de rappeler les différentes étapes parcourues en matière de prise en charge des victimes de violence conjugale au niveau associatif, cantonal, fédéral et d'aborder les perspectives futures.



• **EN PUBLIANT UNE MONOGRAPHIE** rédigée par Charo Alonso, archiviste, en étroite collaboration avec Dominique von Burg, journaliste et membre du comité. L'ouvrage retrace l'histoire de l'association depuis ses débuts jusqu'à nos jours d'après les témoignages précieux des pionnières. (lire p. 27)

• **EN FAISANT LA FÊTE!** Celle-ci a eu lieu le 25 novembre à la salle du Faubourg. 268 personnes sont venues célébrer ce moment fort en émotions. Bénéficiaires avec leurs enfants, équipe, comité, pionnières de l'association et autorités se sont côtoyés lors de cette manifestation qui proposait des activités pour enfants, un concours d'affiches et de clips réalisés par des élèves du CFP Arts.



Grâce au projet «Ouvrons la Porte», nos flyers de prévention ont été repensés et les slogans modifiés. Mais la forme reste la même car ce canal d'information et de sensibilisation marche bien. Nous recevons en effet régulièrement des témoignages de bénéficiaires qui osent agir et demander de l'aide après avoir vu, lu nos flyers! Près de 40'000 flyers au total ont été diffusés auprès de 1'293 professionnels du social et de la santé.

Enfin, la thématique de la violence conjugale et le travail de notre association ont été mis en avant de manière plus large grâce à la diffusion du documentaire «Violence conjugale: paroles de femmes», réalisé en 2016 par le cinéaste Richard Dindo: lors d'une projection publique le 27 novembre 2017 organisée par le groupe Amnesty droits des Femmes Unige ainsi qu'à la télévision sur la chaîne RTS Deux le 17 décembre.

L'ART ENSEMBLE

AVEC a eu le plaisir de s'engager dans un projet socioculturel initié par l'association genevoise de La Marmite (www.lamarmite.org) qui a offert à huit femmes suivies par notre association des passerelles vers l'art.

Ces participantes, trois de nos collaboratrices, deux médiatrices et un cinéaste, Fabrice Aragno forment le groupe Char qui s'est réuni régulièrement pendant six mois et a conduit une réflexion sur le thème de l'humanité afin d'élaborer une œuvre d'art.

Ce parcours a été ponctué par des événements culturels variés: la rencontre avec le poète Jean-Pierre Siméon, une soirée au théâtre, la visite de la Collection de l'Art Brut, ainsi que le visionnement du film *Sonita*. Autant de jalons qui ont mis en ébullition les instincts créatifs de l'équipe.

Le 15 mars 2017, le groupe a présenté le fruit de son travail collectif, une installation multimédia dans le foyer du théâtre de la Comédie de Genève. Une nuée de robes blanches, robes de mariée, robes d'enfants données ou prêtées par les participantes flottait au cœur de cette œuvre composée d'images et de sons.

Durant cette expérience vibrante de solidarité, il n'a pas été question de la violence conjugale mais plutôt de ce qu'être humain veut dire, du rapport de l'humain à l'art et de l'exploration du potentiel créatif de chacune.

Un grand merci à Mathieu Menghini et à son équipe.

Nos ambassadrices¹ sur le terrain

Sensibiliser à l'extérieur nécessite des forces vives qui connaissent bien nos activités. Pour ce faire, nous organisons plusieurs fois par année des soirées «bénévolat» où les ambassadrices¹ et les personnes souhaitant offrir de leur temps sont conviées.

En 2017, trois séances d'(in)formation ambassadeurs/drices ont eu lieu dans nos locaux sur les thèmes suivants: «Violences psychologiques» (17*²), «Comment parler de notre association à notre entourage?» (19*) et «Anniversaire des 40 ans d'AVVEC et présentation de la monographie» (14*).

¹Le terme d'ambassadrices désigne nos bénévoles.

²*= nombre de participants-tes

AVVEC a pu informer sur le terrain lors de divers événements et actions de communication. Ainsi, les ambassadrices étaient présentes à Chêne-Bougeries permettant aux communiens de rencontrer les associations (4*) mais également à la gare Cornavin où elles ont menées plusieurs actions de tractage (4*). Elles ont par ailleurs distribué des t-shirts avec un message de sensibilisation au fitness City Green de Veigy (France voisine) (4*) et sont allées à la rencontre du jeune public à la «Pointe de la Jonction» (5*). Elles ont aussi contribué à l'organisation en amont et lors de la fête de notre anniversaire des 40 ans à la Salle du Faubourg (10*).

Ces actions nous permettent non seulement de contribuer à la notoriété d'AVVEC et de sensibiliser à la problématique de la violence en couple, mais également de consolider notre ancrage dans la cité et créer des liens lors de moments conviviaux réunissant employées et membres du comité, bénéficiaires, bénévoles ainsi que le grand public. Pour l'heure, nos ambassadrices sont en majorité des femmes, mais nos portes sont bien entendu ouvertes aux hommes.

BILAN ET COMPTES

Cometas + Gerficom S.A.
FIDUCIAIRE www.cplug.ch

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire
des membres de**

AVVEC Aide aux victimes de violence en couple
(Anciennement Association Solidarité Femmes)

Mesdames, Messieurs,

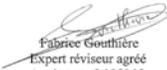
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association AVVEC Aide aux victimes de violence en couple pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes RPC (plus particulièrement la norme RPC 21) et aux exigences légales, incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts, à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et à l'application des normes RPC lors de l'établissement des états financiers.

Cometas + Gerficom SA


Fabrice Gouthière
Expert réviseur agréé
Agrément n° 105145


Giuseppe Lamicela
Agent fiduciaire diplômé
Réviseur agréé
Agrément n° 110703

Genève, le 20 mars 2018

FIDUCIAIRE

Annexes : - comptes annuels
(bilan total CHF 436'420.58, compte de résultat, annexe)

Bilan au 31 décembre 2017

ACTIFS

ACTIFS CIRCULANTS

Liquidités

Caisse	4'341,70	646,90
CCP 12-2961-6	291'229,26	52'905,44
CCP 10-227204-0	102'275,25	103'378,98
CCP 12-141302-7	13'125,86	313'185,86
	410'972,07	470'117,18

Créances à court terme

Créances hébergement	8'211,00	16'177,00
Autres créances	5'309,35	-
	13'520,35	16'177,00

Actifs transitoires

Charges payées d'avance	503,65	628,15
Produits à recevoir	10'510,51	13'007,70
	11'014,16	13'635,85

TOTAL ACTIFS CIRCULANTS 435'506,58 499'930,03

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations

Mobilier	4'570,00	4'570,00
./. Fonds d'amortissements	-3'656,00	-2'742,00
	914,00	1'828,00

TOTAL DE L'ACTIF 436'420,58 501'758,03

PASSIFS

2017

2016

FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME

Créanciers sociaux	19'594,50	11'839,05
Créanciers divers et charges à payer	11'820,23	8'113,03
Produits encaissés d'avance	-	150,00
Provision solde vacances non prises	22'617,00	33'201,00
Provision remboursement sinistre	-	-
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	-	1'393,22

TOTAL FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME

54'031,73 54'696,30

FONDS AFFECTÉS

Fonds Aménagement & déménagement	504,30	1'164,00
Fonds Sensibilisation	176'254,47	194'976,82
Fonds hébergement	-	32'443,63
Fonds Formation	16'610,10	16'610,10
Fonds OTD: Entretien supplémentaires mère-enfants	13'954,78	40'000,00
Fonds OTD: Consultations supplémentaires femmes	58'238,00	30'000,00
Fonds OTD: Questionnaire enfants (100 WHF)	91'851,71	102'087,50
Fonds Fêtes de Noël	10'051,05	-

TOTAL FONDS AFFECTÉS 367'464,41 417'282,05

FONDS PROPRES

Fonds propres reportés	29'779,68	26'015,00
Part de subvention non dépensée	-	541,81
Résultat de l'exercice	-14'855,24	3'222,87
	14'924,44	29'779,68

TOTAL DU PASSIF 436'420,58 501'758,03

Compte de profits
et pertes
au 31 décembre 2017

<u>PRODUITS</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Subventions		
Etat de Genève	725'999,00	718'739,00
Communes genevoises	8'000,00	8'000,00
	733'999,00	726'739,00
Subventions en nature		
Mise à disposition de locaux	-	120'332,00
Association Partage	1'108,00	230,84
	1'108,00	120'562,84
Dons affectés		
Entreprises et fondations	354'399,21	282'013,50
Dons Privés	17'173,15	99'442,00
Communes genevoises	33'900,00	37'915,00
	405'472,36	419'370,50
Cotisations		
Cotisations	2'950,00	5'550,00
	2'950,00	5'550,00
Revenus propres		
Hébergements foyer	60'914,00	62'487,00
Participation des usagères	357,00	100,00
Autres revenu d'activités	-	-
	61'271,00	62'587,00
Autres produits		
Produits divers et sur ex. antérieur	766,30	732,27
	766,30	732,27
TOTAL DES PRODUITS	1'205'566,66	1'335'541,61

CHARGES	2017	2016		2017	2016
Charges de personnel			Foyer		
Salaires et charges sociales	1'098'911,60	1'128'973,25	Intendance & entretien	9'415,35	12'574,50
Formation et supervisions	9'580,80	19'642,45	Sécurité	4'650,80	4'471,20
Autres charges de personnel	1'038,90	6'456,60	Aménagement & déménagement femmes	659,70	223,30
Variation provision pour salaires	12'891,55	-14'515,95		14'725,85	17'269,00
Variation provision pour vacances non prises	-10'584,00	-126,00			
	1'111'838,85	1'140'430,35	Amortissements et corrections d'actifs		
Frais d'administration			Dotations aux amortissements	914,00	914,00
Frais administratifs & divers	8'734,20	10'842,83	Corrections d'actifs et pertes sur débiteurs	2'169,00	1'170,00
Téléphones, fax & internet	10'172,55	10'744,10		3'083,00	2'084,00
Consommables & maintenance Informatique	19'834,95	25'025,54			
Frais comité & séances	2'502,40	4'275,36	TOTAL DES CHARGES	1'271'632,76	1'506'727,01
Assurances	5'067,15	3'779,30			
Honoraires	5'393,45	6'617,70	RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT FONDS AFFECTÉS	-66'066,10	-171'185,40
Frais de déplacement	642,03	103,00	Utilisations des fonds affectés	455'290,00	496'056,10
	52'346,73	61'387,83	Dotations à des fonds affectés	-405'472,36	-319'712,80
Communication & Publications			Résultats des fonds affectés	49'817,64	176'343,30
Communic. & publications	42'366,58	123'424,39	RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT RÉPARTITION	-16'248,46	5'157,90
Montchoisy			Part du résultat revenant au subventionneur	-	-1'393,22
Loyers	-	120'332,00	Renonciation par l'Etat du résultat à restituer sur CdP 13-16	1'393,22	-
Charges & intendance	23'831,75	23'379,59	Part de subvention non dépensée	-	-541,81
	23'831,75	143'711,59	RÉSULTAT DE L'EXERCICE APRÈS RÉPARTITION	-14'855,24	3'222,87
Activités					
Foyer	1'188,50	943,45			
Montchoisy	2'417,50	4'638,20			
Traductions & autres frais	16'759,45	10'676,90			
Sorties Mères-Enfants	3'074,55	2'161,30			
	23'440,00	18'419,85			

NOUS CONTACTER



Permanence téléphonique 022 797 10 10

les lundis, mardis, jeudis et vendredis
entre 14h et 17h
les mercredis et vendredis entre 9h et 12h

Permanence sans rendez-vous

les mardis entre 16h et 18h

Séance d'information

Violence conjugale, que faire ?
les jeudis à 9h (sans rendez-vous, durée 1 h)

Toutes nos prestations, à l'exception de l'hébergement,
sont gratuites.

46, rue de Montchoisy
1207 Genève
Téléphone : 022 797 10 10
Fax : 022 718 78 30
www.avvec.ch
info@avvec.ch



MERCI

NOUS ADRESSONS ICI NOS VIFS REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES D'AVEC

Au **Canton de Genève** qui assure la plus grande part du budget de fonctionnement et garantit la pérennité de notre action.

À la **Ville de Genève** qui met gracieusement à disposition de notre association les locaux, nous permettant ainsi de remplir notre mission d'aide sociale et psychologique auprès des victimes de violence en couple et de leurs enfants.

Aux communes genevoises suivantes qui, par leurs subventions, reflètent la vocation cantonale d'AVEC et soutiennent ainsi son action :

Aire-la-Ville, Avusy, Carouge, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Genthod, Grand-Saconnex, Jussy, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Russin, Satigny, Troinex, Vandoeuvres, Vernier, Versoix.

Aux personnes, associations, fondations, entreprises et institutions qui, par leurs services ou leurs dons, renforcent notre mission :

Ass. catholique d'action sociale, Ass. ARV(e), Ass. la Marmite, Ass. Un Enfant, Un Cadeau, Banque Cantonale de Genève, BPEV, CA Indosuez SA, Cave de Genève, CFP arts, Charo Alonso, Cité Séniors, City Green Club, Communauté des religieuses trinitaires, Eglise Danoise en Suisse, FAPPO (Fédération des Associations de Parents d'Elèves du Post-obligatoire), Fondation André & Cyprien, Fondation C&A, Fondation Coromandel, Fondation Francis & Marie-France Minkoff, Fondation Partage, Fondation de bienfaisance du groupe Pictet, Fondation Sommet Mondial des Femmes/Ruban blanc suisse, Fondation Terrévent, Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève, La Loterie Romande, Le groupe Amnesty Droits des Femmes UNIGE, Leyla Goormaghtigh, Line Roby – Aflux, Migros Genève, OAK Foundation, Palexpo SA, RTS, Style Story, Yoga 7, Yogaworks Sàrl, Wolfisberg.

Et des remerciements particuliers vont à nos Ambassadrices ainsi qu'aux membres bénévoles de notre Comité et à notre présidente qui ne ménagent pas leurs efforts pour la réussite de notre mission !

MERCI

NOUS TENONS À ADRESSER ICI NOS CHALEUREUX REMERCIEMENTS À NOS MEMBRES, À NOS DONATRICES ET DONATEURS

AMUZU Ablavi
ANDERFUHREN Marie Cécile
ANDREETTI Ana Cristina
ASSAL Jean-Philippe
BERTANI Lorella
BIEDERMANN Stéphanie
BIRCHLER ARGYROS Terpsichori
BREITLER Christine
BUCHS Valérie
BUFFLE Martine et Jean-Claude
BURKE Mildred
BUSHHOUSEN Anette et Chris
CAMPELO GONZALEZ Sonia
CAMPOS FISCH Lyola
CAVIEZEL STILLWAGON Catherine
CERQUI DUCRET Daniela
CHAPPELL Giles
CHARLIER PUTALLAZ Claudine
CHRISTINAT Francine
CLEMENCE Alain et MAYE Anne
CUENOD Didier
DE PERROT Françoise
DEL GROSSO Laura

DEL VAL Paloma
DENERVAUD Jean-Marc
DESSUET-GENET Anne-Françoise
DEVOLZ Monique
DOERIG Bernice et Johann
DOGGWILER Brigitte
DUBACH Alexandre
DUBOIS FERRIERE Christa
DUMUR Christiane
DUPERTUIS Rosana
DUPRAZ Colette
FAVRE Monique
FAVRE Patrick
FIVIAN DEBONNEVILLE Sandra
Fondation Sommet Mondial des
Femmes
FONTANA Barbara
FORBAT-RIKLY Laura
FRIEDLI Gillian
GANDER Ivana
GARRIDO PFENNINGER Dorothee
GERMANN NICOD Isabelle
GIAUQUE Nadine
GOLAZ-CONSTANTIN Nelly
GOLOVINE Claude
GOUTHIERE Fabrice
GROBET Emmanuelle
Groupe d'accompagnement Maguy
Lebrun

GROUX Myriam
GUERDAN Viviane
HADIFI-DELEVAUX Corinne
HÄMMERLI Rita et Reinhard
HASPER Ursula
HELGESSION Janet
HOOG FORTIS Janine
HUMBERT Liliane
IDALENE-ZBINDEN Anne
IMBODEN Claire
ISAAC Jean-Jacques
JEANBOURQUIN KRAUER Mariana
JOVANOVIC Mirjane
KELLER Jean-Pierre
KERN Ilse
KIFLE Asli
KRÄUCHI Rocio de Luz
LAEMMEL-JUILLARD Valérie
LAMBOTTE Gabrielle
LANGER Marcelle
LAPIERRE Monique
MAJOR Wladimir
MAMMANA Laurent
MARCHAND-MAITRE Bernadette
MARTHE Nathalie
MARTINEZ Serge
MAURY PASQUIER Liliane
MEDNIKOVA Evgeniya
MELLE Laura

MENG Maya
MONNARD André
MORARD Marie-José
MORETTI Diane
ODIER Patrick
ODY BERKOVITS Laurence
OPERIOL PESSE Sophie
PAPO THOMPSON Hilary
PERLER-ISAAZ Frédérique
PERRET Francine
PIDOUX Anna
PILLER Christiane
PLUME Amélie
QUIROGA Dominique
RAGETH Jean-Pierre
RAMA Karina
REE SAUNDERS O'HANLON L. et D.
RICART M.-A.
RIESEN Monique et Michel
ROBIN Serge
ROCHAT Quynh Linh
ROL Anne-Mary
RUIZ Daniel
SANCHEZ Maria-José
SIERRO Antoine
SORDET Véronique
SPINNLER SOULIE Véronique
STEHLE Claire-Lise
ST-PIERRE Véronique

STREIT - GROUX Y. & E.
STURZENEGGER Mireille
SWAIN Helen
TEMPERLI Philippe
TEMPESTINI Cathia
THEVOZ Sylvain
THOENI-MEROZ Jaqueline
TOSI LACOMBE Marine
VAN DE PERRE Anne
VENEGAS Luz Marina
VICEDOMINI Alessandra
WALPEN Francis
WAVRE Rolin
WEEN Trude
WIESER Sybylle
WIESNER ROCH Ines
WINKLER Celia
WWSF - Ruban Blanc

ainsi qu'à toutes celles et ceux qui
ont souhaité garder l'anonymat.

SOUTENEZ NOTRE ACTION !

CCP 12-2961-6
IBAN CH15 0900 0000 1200 2961 6

CHAQUE DON AIDE UNE VICTIME.



SOUTIEN PSYCHOSOCIAL ET THÉRAPEUTIQUE AUX PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE EN COUPLE ET À LEURS ENFANTS

WWW.AVVEC.CH



AVEC · LE · SOUTIEN
· · · · · DE · LA
VILLE · DE · GENÈVE

